

## **Orientation de la coopération japonaise pour le développement du Mali**

juillet 2017

### 1. Objectifs de la coopération au développement du Mali

La situation sécuritaire au Mali s'est détériorée à la suite des troubles de la crise étatique causée par la mutinerie de certains soldats des Forces Armées Maliennes, en mars 2012, en plus par la propagation de l'influence des groupes armés islamistes dans le nord du pays. En juin 2015, sous l'égide de la médiation internationale, "l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger" a été signé ; ce qui a permis de tracer une certaine orientation pour la reconstruction du pays et, le Mali a ainsi pu échapper au risque de la scission à ce jour. La mise en œuvre de l'Accord de Paix est le principe central pour la reconstruction du Mali. Et vu la situation géographique du Mali, entouré de 7 pays frontaliers, la mise en œuvre de cet Accord est importante pour la paix et la stabilité sur toute l'étendue de la région sahélienne. L'appui continu de la communauté internationale est donc indispensable.

Pour ce qui est de la structure de l'industrie au Mali, l'agriculture et le secteur minier, susceptibles d'être affectés par le prix international et par le climat, demeurent primordiaux, et la diversification industrielle est peu avancée. C'est pour cette raison que la base de l'économie est bien fragile. Le niveau de revenu est très faible depuis des années, même dans la période avant la crise de 2013. Et le taux de pauvreté s'est élevé à 45%<sup>1</sup>. De plus, le fonctionnement convenable de l'administration étatique ne s'étend pas sur la totalité du territoire et la prestation des services sociaux de base est limitée. Quant à l'indice du développement humain, le Mali a donc été classé au 179<sup>ème</sup> parmi les 188 pays en 2015. Des demandes en provenance de la situation mentionnée ci-dessus s'accroîtront davantage due au taux de croissance démographique élevé.

L'ensemble du gouvernement malien, dans le but de relever ces défis, en élaborant le «Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD, 2016-2018)<sup>2</sup>», et, en collaboration et coordination étroites avec la communauté

---

<sup>1</sup> D'après la base des données de la Banque mondiale (WDI, world development indicator), le taux moyen de pauvreté dans l'Afrique subsaharienne est de 42.7% (2012).

<sup>2</sup> Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (2016-2018) : document décrivant le plan de développement de l'Etat, publié en avril 2016, et se référant à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, établi en 2015. Ce document mentionne les deux conditions préalables ci-après : 1. « LA PAIX ET LA SECURITE » et 2.

internationale, s'attaque à la réalisation des progrès pour la paix et la stabilité, ainsi que la relance économique. Appuyer les efforts du Mali et assister sa reconstruction sont des actions qui correspondent parfaitement à « la paix et la stabilité » et « la réduction de la pauvreté », deux objectifs prépondérants de la coopération japonaise stipulés dans sa « Charte de la Coopération au Développement » et déclarés dans le processus de la TICAD (Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique) et, sont des actions qui revêtent inhéremment une importance majeure.

## 2. Principe directeur de l' APD du Japon (Objectifs globaux):

### "La paix et la stabilité", "l'appui au développement durable"

Tout en se basant sur le "CREDD", le Japon accorde son assistance pour contribuer à la construction d'une société paisible et stable ainsi qu'au développement durable au Mali.

## 3. Domaines prioritaires (Objectifs spécifiques)

### (1) Renforcement de la compétence des autorités administratives

L'installation d'une organisation administrative fiable est un élément primordial afin de fournir, sur tout le territoire, les services administratifs nécessaires à la population et celle-ci contribuerait énormément à la paix et à la stabilité. Le Japon accorde son aide (technique, matériel) pour renforcer la capacité des autorités administratives, y compris la police.

### (2) Amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base

Parallèlement au renforcement de la capacité de l'administration, du point de vue de la sécurité humaine, en veillant à l'égalité de genre, le Japon fournit l'aide directement profitable à la population. Le Japon examine, flexiblement, le secteur concerné selon le besoin, tout en tenant compte des domaines prioritaires du « CREDD » tels que l'éducation et la santé, ainsi que de ses œuvres de la coopération réalisées jusqu'ici.

### (3) Relance économique

Afin que le Mali réalise une stabilité et un développement durable sur le moyen et long terme, il lui est important d'activer surtout ses secteurs économiques, notamment

---

« LA STABILITE MACRO-ECONOMIQUE » ainsi que les trois défis prioritaires suivantes : (1) LA CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE, (2) LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE, (3) LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET LA GOUVERNANCE

l'agriculture qui est pratiquée par 80% de la population active et qui présente un potentiel élevé du développement. Le Japon contribue aux industries qui apporteront le développement durable et la création d'emplois, et, contribue également à la formation en ressources humaines pour ces industries.

#### 4. Remarques

##### (1) Considération pour la sécurité

Le conflit armé à grande échelle n'est plus d'actualité. Néanmoins, la situation sécuritaire est toujours instable surtout au nord et au centre du pays. En ce qui concerne la concrétisation des projets de la coopération japonaise et leur mise en place, un choix pertinent sur les sites et la méthode doit se faire, en veillant au maximum à la sécurité du personnel concerné.

##### (2) Collaboration avec la communauté internationale et les autres bailleurs

Par rapport au déploiement de l'aide du Japon, il est important de collaborer étroitement avec la communauté internationale qui travaille ensemble avec le Mali jusqu'à ce jour pour sa reconstruction.

##### (3) Appropriation de la mise en place de l'aide

Vu à la disponibilité limitée de son Gouvernement et ses autorités dans la mise en œuvre des projets de la coopération, il est indispensable d'encourager le Mali dans ses efforts d'appropriation et d'autonomisation.

##### (4) Equilibre régional

Le Japon fait attention à l'équilibre des effets du développement tout en prenant en considération : de la politique du gouvernement du Mali en vue de la réduction des disparités régionales et de la reconstruction du pays ; de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation. Et, par rapport aux défis communs de la région sahélienne, un examen de la coopération régionale avec les pays frontaliers du Mali s'avère nécessaire.

En annexe: Plan d'action des projets

(Fin)